



TAXE SUR LES JEUX DE HASARD

Article 279 du Livre premier du Code Général des Impôts

MOIS DE.....20.....

(Déclaration à souscrire au plus tard le 15 du mois suivant celui de la réalisation des opérations taxables)

IDENTIFICATION DU REDEVABLE

NIF.....

Nom-Prénoms ou raison sociale.....

.....

BP.....Tél.....

Ville ou commune :.....

Quartier :

I. LIQUIDATION

A		B	C
PRODUITS BRUTS OU CHIFFRE D'AFFAIRES REALISES		TAUX	MONTANT (C=AxB)
..... FCFA	x	20%	

II. PAIEMENT (OBLIGATOIREMENT JOINT)

	MONTANT
N° Chèque ou virement : <i>(Rayer la mention inutile)</i>	
Banque :	
Numéraires :	
Procédé électronique :	
Montant en toutes lettres :	

Date, cachet et signature du redevable
 (obligatoire)

Certifie, sous peine de sanctions, que les éléments déclarés sont
 rigoureusement exacts

Date, cachet et signature de
 l'administration fiscale